COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 28.03.2022

02/2022

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du préavis
relatif à l'amélioration de la cadence et l'élargissement des heures d'exploitation des lignes 204, 205 et 206 des VMCV et à l'autorisation de porter au budget des années 2023 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 734'396.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale

Président :	Tal Luder (UDC)
Membres :	Matthieu Burkhart (ML)
	Charlotte Chevallier (SOC)
	Romain Pilloud (SOC)
	Samuel Roch (PLR)
	Pascal Rossier (PLR)
	Laurence Sierro (PLR)
	Quentin Talon (DA)
	Elisabeth Wermelinger (SOC)
	Fabrice Yerly (Les Verts) remplacé par Lionel Moyard

Séance tenue le lundi 10.03.2022 à 20 h, à la villa Mounsey à Montreux.

Représentation municipale (ci-après "la municipalité") : M. Florian CHIARADIA (Conseiller municipal, Directeur Equipements publics et mobilité - EPM)

Représentation VMCV (ci-après "les VMCV") : Mme Caroline SENOVILLA (Directrice développement e planification), Mme Valérie CERRI (Cheffe de service de la planification de l'offre)

Préambule

M. Tal LUDER est confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

M. Samuel ROCH déclare ses intérêts en tant que Président de l'Association des Intérêts de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs. (ci-après l'AICBC)

Notes

1) Ci-après, le terme "préavis" fait référence au préavis 02/2022 (relatif à l'amélioration de la cadence et l'élargissement des heures d'exploitation des lignes 204, 205 et 206 [...])

réf. : https://www.conseilmontreux.ch/ConseilCommunal/download.asp?d=5986

2) Les termes "commissaire" et "membre" désignent sans distinction une femme ou un homme.

Introduction

M. CHIARADIA présente le préavis à la commission et reprend les points 2.1, 2.2 et 3.1. La finalité de ce projet est de proposer une augmentation de la cadence de la ligne 204 Montreux - Clarens - Chailly (voir p. 6 du préavis) et d'étendre l'horaire en soirée du lundi au samedi des lignes 205 Montreux - Le Taux - Montreux et 206 Montreux - Les Planches (voir p. 7 du préavis).

Mme SENOVILLA ajoute que sur les 15 lignes desservies par les VMCV, la ligne 204 représente plus de 10 % de la fréquentation, soit la 3ème position après la ligne 202 (Vevey circuit urbain) et la 201 (Vevey - La Tour-de-Peilz - Clarens - Montreux - Villeneuve VD). L'attractivité de cette ligne est évidente.

Discussion

Les points du préavis n'ayant pas donné lieu à discussion ne sont pas rapportés.

<u>2 Situation actuelle</u>

2.1 La ligne 204

Un commissaire empruntant régulièrement cette ligne constate que vu la densité de la circulation à certaines heures de pointe, la tenue de l'horaire actuel lui semble approximative. Il s'interroge sur la possibilité de créer de nouvelles voies réservées aux bus, notamment à la rue Gambetta.

La municipalité partage cette préoccupation mais doit cependant prendre en compte les contraintes du terrain. Des aménagements sont proposés lorsque c'est possible. La proposition d'augmentation de la cadence permettra de s'affranchir quelque peu des contraintes d'un horaire.

Un commissaire relève que certains carrefours (Vernex, Tavel) sont dépourvus de système de priorisation automatique des bus. Le carrefour du Lorius (à la hauteur du 2m2c) en est un exemple. À cet endroit, le chauffeur doit descendre de son véhicule pour activer manuellement la priorisation, et ceci durant toute la période d'exploitation.

Cette situation est connue des VMCV, mais lorsque l'installation est obsolète, il est quasiment impossible de l'améliorer. Une réflexion est en cours concernant la montée de la rue Gambetta à la hauteur de Tavel.

Concernant la question de la fréquentation horaire, la commission prend connaissance des chiffres y relatifs par les tableaux annexés au rapport.

<u>3 Développements prévus</u>

3.1 La ligne 204

Un commissaire, s'appuyant sur le rapport de 2016 du bureau Christe et Gygax (cité à la page 2 du préavis), suggère la possibilité de développer cette ligne pour qu'elle passe par les trois gares de Montreux, Clarens et Fontanivent en reliant Chailly à la gare de Fontanivent par un bus sur deux. Vu le battement constaté à Chailly, cela lui semble envisageable.

La commission apprend que cette possibilité n'est pas aussi simple à mettre en oeuvre. Le temps de pause des conducteurs à Chailly est calculé et prévu dans le parcours. Ensuite, la desserte des secteurs de Blonay - Saint-Légier - La Tour-de-Peilz fait partie d'une étude séparée qui aboutira à l'horizon 2025. De plus, le projet d'agglomération Riviera-Veveyse-Haut-Lac (Rivelac) doit être pris en compte.

3.2 La ligne 205-206

La municipalité justifie son choix de ne pas étendre l'horaire au-delà 21 h 35, les demandes portant surtout sur cette période horaire.

4 Calendrier

Pour information, conformément à l'article 7 de l'Ordonnance fédérale sur les horaires du 4 novembre 2009 (OH, 745.13), ainsi qu'aux instructions de l'OFT, le projet d'horaire est mis en consultation publique sur la plateforme mise à disposition par la Confédération. Chaque citoyen peut faire ses observations.

Réf. : https://www.vd.ch/themes/mobilite/loffre-de-mobilite-a-votre-disposition/consultation-du-projet-dhoraire

M. ROCH émet le voeu qu'en cas de votation du préavis, la municipalité se penche sur la problématique du trafic du rond-point de Chailly. M. CHIARADIA déclare que la municipalité y travaille.

5 Conséquences financières

La commission clarifie quelques points et obtient les informations suivantes :

- Sur les CHF 734'396 indiqués dans le préavis, la part de la commune s'élève à 30 % de la somme, soit environ CHF 221'000 une fois la péréquation cantonale prise en compte. À noter que le pourcentage de déduction peut varier d'une année à l'autre.

- Les couts indiqués couvrent le fonctionnement et l'exploitation des lignes ainsi que les montants nécessaires au recrutement du personnel et des salaires des EPT qui seront créés afin d'assurer les prestations supplémentaires qui découlent de l'augmentation de la cadence.

Position de la commission

Le préavis est globalement bien accueilli, aucune divergence particulière n'est à relever au sein de la commission.

Pour ce commissaire, le bilan carbone d'un bus - et cela même s'il est rempli à seulement 25 % de sa capacité - sera de toute façon meilleur que celui d'un véhicule privé se déplaçant avec une personne seule à bord. De plus, l'augmentation de la cadence est de toute façon une bonne idée, car cela facilite le report modal.

La commission échange à propos de l'heure de départ (22 h 50) du dernier bus durant la période du weekend (vendredi à dimanche). Plusieurs commissaires s'accordent sur le fait que d'une part l'horaire de nuit pourrait être étendu afin de motiver les Montreusiens à utiliser le bus plutôt que leur véhicule privé lors de manifestations en ville (p. ex. au 2m2c), et que d'autre part, en tant que destination à vocation touristique, Montreux se doit de proposer une offre de mobilité adaptée à son activité économique.

La municipalité prend note de ces suggestions et de ces remarques. La commission comprend qu'elles ne seront toutefois pas prises en compte pour la réalisation du préavis 02/2022.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 02/2022 de la Municipalité du 11 février 2022 au Conseil communal relatif à l'amélioration de la cadence et l'élargissement des heures d'exploitation des lignes 204, 205 et 206 des VMCV et à l'autorisation de porter au budget des années 2023 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 734'396.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV afin d'adapter l'offre des l ignes de bus VMCV 204, 205 et 206 ;

2. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2023 et suivants, au compte No 180.3517 « Participation transports publics », l'augmentation des coûts d'exploitation annuels des lignes VMCV 204, 205 et 206, d'un montant total de CHF 734'396.-, détaillé comme suit :

- CHF 600'591.- TTC pour l'adaptation de la cadence de la ligne VMCV 204 à 10 minutes du lundi au vendredi ;
- CHF 88'553.- TTC pour l'adaptation de la cadence de la ligne VMCV 204 le dimanche ;
- CHF 45'252.- TTC pour l'adaptation de la cadence de la ligne VMCV 205-206 en soirée ;

3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Tal Luder (UDC)